



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni le 24 juin 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSECC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 38 jusqu'à 19h puis 37
Votants : 52
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (jusqu'à 19h), Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSECC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Héliène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Christophe LE ROUX (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS) Christelle FENEON (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Christophe LE ROUX (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Christelle FENEON (MOELAN), a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h
 Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20210624-2021_171-DE

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2021-171

VIE COURANTE
9- FINANCES

Décision modificative au budget annexe Assainissement Régie

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2019, les budgets annexes des communes et des différents syndicats ont été clôturés.

S'agissant des budgets communaux, les résultats de clôture, positifs ou négatifs, ont été repris par Quimperlé communauté.

Concernant la commune de Rédéné, un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement pour des montants respectifs de 58 933,75 € et de 159 605,43 € ont été transférés à la communauté.

Dans le résultat de fonctionnement figurait une facturation de frais de raccordement pour un montant de 75 920 € établie par la commune fin 2018.

Cette facturation ayant été établie avant que les raccordements des usagers ne soient effectifs (en 2019), elle doit être annulée et réémise par Quimperlé communauté.

L'annulation par la commune de cette recette de 75 920 €, qui figurait donc dans le résultat transféré, entraîne donc la restitution de cette même somme par la communauté à la commune.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget, il convient de les inscrire par décision modificative.

Quimperlé communauté devant réémettre les titres annulés, il convient donc d'inscrire aussi une nouvelle recette au titre des participations aux frais de branchements (article 704 - Travaux).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP2021	DM1	Alloué après DM
67	678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	76 000,00	86 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				76 000,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP2021	DM1	Alloué après DM
70	704	Travaux	61 705,07	76 000,00	137 705,07
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				76 000,00	

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la décision modificative au budget annexe Assainissement Régie 2021 telle que proposée.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la décision modificative au budget annexe Assainissement Régie 2021 telle que proposée.

ADOPTÉ par :
50 voix POUR

2 voix CONTRE

QUIMPERLE : Eric SAINTILAN

REDENE : Lorette ROBERT-ROCHER

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,


Sébastien MIOSSEC